



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 mai 2005 — N° 145

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 avril 2005, sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Charest (Rimouski), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Marois (Taillon), Mme Champagne (Champlain), M. Bourdeau (Berthier), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Simard (Richelieu), M. Turp (Mercier) et Mme Doyer (Matapédia).

À la fin de son intervention, Mme Papineau (Prévost) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir présenté un budget 2005-2006 qui prévoit des coupures de 8 M \$ au budget de l'immigration et des communautés culturelles.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Charest (Rimouski), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Marois (Taillon), Mme Champagne (Champlain), M. Bourdeau (Berthier), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Simard (Richelieu), M. Turp (Mercier), Mme Doyer (Matapédia) et Mme Papineau (Prévost).

3 mai 2005

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) retire certains propos non parlementaires.

À la fin de son intervention, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son manque de rigueur et de transparence en ne donnant pas suite aux recommandations du Vérificateur général lors de la présentation de son budget.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Charest (Rimouski), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Marois (Taillon), Mme Champagne (Champlain), M. Bourdeau (Berthier), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Simard (Richelieu), M. Turp (Mercier), Mme Doyer (Matapédia), Mme Papineau (Prévost) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, Mme Robert (Deux-Montagnes) retire certains propos non parlementaires.

À 11 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

3 mai 2005

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 104 Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

n° 105 Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires

La motion est adoptée.

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 99 Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw

La motion est adoptée.

3 mai 2005

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 391 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du
gouvernement et des organismes publics

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente de prolongation de l'entente sur l'établissement et le maintien d'un corps de police conclue entre les Cris D'Oujé-Bougoumou et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 1814-20050503)

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Landry, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 4 mai 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1815-20050503)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

Le texte d'une motion concernant certains propos tenus par le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, M. Michel Robert.

(Dépôt n° 1816-20050503)

3 mai 2005

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'infirmière auxiliaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Politique du médicament* ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Motions sans préavis

M. Lessard, ministre du Travail, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport inestimable de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs québécois à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs qui s'est tenue le 1^{er} mai.

3 mai 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bédard (Chicoutimi) présente une motion concernant certains propos tenus par le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, M. Michel Robert ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira afin de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la diversité des expressions culturelles ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux relatifs à l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Centre de recherche industrielle du Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 4 mai 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Landry, chef de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des finances publiques convoque dans les plus brefs délais monsieur Guy Breton afin de l'entendre sur les risques financiers de 4,7 milliards de dollars apparaissant à l'analyse du budget 2005-2006.

3 mai 2005

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Charest (Rimouski), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Marois (Taillon), Mme Champagne (Champlain), M. Bourdeau (Berthier), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Simard (Richelieu), M. Turp (Mercier), Mme Doyer (Matapédia), Mme Papineau (Prévost) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir présenté un budget 2005-2006 qui refuse de reconnaître la crise exceptionnelle que traversent les producteurs et les productrices agricoles du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Charest (Rimouski), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Marois (Taillon), Mme Champagne (Champlain), M. Bourdeau (Berthier), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Simard (Richelieu), M. Turp (Mercier), Mme Doyer (Matapédia), Mme Papineau (Prévost), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Deslières (Beauharnois) dépose :

Copie d'un communiqué de presse émis par le cabinet de Mme Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports, en date du 16 décembre 2004, concernant l'utilisation des véhicules hors route.

(Dépôt n° 1817-20050503)

3 mai 2005

À la fin de son intervention, M. Thériault (Masson) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale dénonce dans le budget 2005-2006 le manque d'investissement en transport en commun.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Audet, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur les produits alimentaires.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 85, Loi sur le Centre de services administratifs, et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, l'amendement transmis par M. Reid, ministre des Services gouvernementaux.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption du principe

M. Reid, ministre des Services gouvernementaux, propose que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, soit maintenant adopté.

3 mai 2005

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 96 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 96 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Richard (Duplessis) à Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, concernant le service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Marois (Taillon) à M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant l'engagement du Parti libéral de déposer une loi-cadre sur les frais afférents exigés des étudiants à l'université ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Valois (Joliette) à Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant les négociations avec le gouvernement fédéral sur les services de garde.

À 18 h 38, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 mai 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

1483